



2026

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Corminboeuf

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Le CENTRE DE TRI (voir plan)

Route Jo-Siffert 1

Déchets récoltés : papier, carton, verre, huiles usagées, déchets encombrants des ménages, déchets inertes en petite quantité, appareils électriques et électroniques, déchets verts et gazon.

Ouverture :

Dernière entrée : 10 minutes avant l'heure de fermeture

Lundi, mercredi et vendredi : 16:00 - 19:00

Jeudi : 09:30 - 11:30

Samedi : 09:00 - 12:00 et 13:00 - 16:00

La FERME BERSIER (voir plan)

Chemin des Buissons 1 - 079 669 63 16

Uniquement récolte des déchets verts

Ouverture :

Dernière entrée : 10 minutes avant la fermeture

Lundi à vendredi : 14:00 - 19:00

Samedi : 09:00 - 19:00

Ramassage des encombrants

Un ramassage des déchets encombrants sur demande et devant le domicile est possible, moyennant une contribution de CHF. 25.-.

Les personnes âgées de 65 ans et plus, ou impotentes au sens de la loi sur l'assurance invalidité, en seront exonérées. Les demandes sont à adresser à l'administration communale.

Ramassage des déchets triés à domicile AVS/AI

Les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite peuvent s'adresser à des entreprises de ramassage et obtenir une subvention jusqu'à 50% de la part de la Commune. Les demandes sont à adresser à l'administration communale.

Contact et infos

Administration communale

Rte du Centre 25

1720 Corminboeuf

026 475 26 46

commune@corminboeuf.ch

www.corminboeuf.ch

Points de vente des sacs officiels SACCO dans la commune:

Volg - Route d'Amont 1

Boulangerie du Vieux-Grenier - Route du Centre 13

Pharmacie - Route du Pâqui 5

Prix des sacs officiels:

Rouleau de 10 sacs 17 litres : CHF 11.60

Rouleau de 10 sacs 35 litres : CHF 21.00

Rouleau de 10 sacs 60 litres : CHF 33.50

Rouleau de 5 sacs 110 litres : CHF 31.00

Rappel:

Les sacs sont à déposer **le jour du ramassage** au bord de la route ou dans les containers prévus à cet effet.

Réutilisation - échange

Déposez et récupérez dans le local d'échange les objets encore utilisables pour leur donner une nouvelle vie. Merci d'en respecter les règles.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





2026

Calendrier

Corminboeuf

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M				1		3
J 1	Nouvel-An			2		4 Fête-Dieu
V 2	Lendemain de Nouvel-An			3 Vendredi-Saint	1	5
S 3				4	2	6
D 4		1	1	5	3	7
L 5		2	2	6 Lundi de Pâques	4	8
M 6		3	3	7	5	9
M 7		4	4	8	6	10
J 8		5	5	9	7	11
V 9		6	6	10	8	12
S 10		7	7	11	9	13
D 11		8	8	12	10	14
L 12		9	9	13	11	15
M 13		10	10	14	12	16
M 14		11	11	15	13	17
J 15		12	12	16	14 Ascension	18
V 16		13	13	17	15	19
S 17		14	14	18	16	20
D 18		15	15	19	17	21
L 19		16	16	20	18	22
M 20		17	17	21	19	23
M 21		18	18	22	20	24
J 22		19	19	23	21	25
V 23		20	20	24	22	26
S 24		21	21	25	23	27
D 25		22	22	26	24	28
L 26		23	23	27	25 Lundi de Pentecôte	29
M 27		24	24	28	26	30
M 28		25	25	29	27	
J 29		26	26	30	28	
V 30		27	27		29	
S 31		28	28		30	
D			29		31	
L			30			
M			31			



2026

Calendrier

Corminboeuf

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4		1 Fête nationale	5	3		5
D 5		2	6	4	1 Toussaint	6
L 6		3	7	5	2	7
M 7		4	8	6	3	8 Immaculée Conception
M 8		5	9	7	4	9
J 9		6	10	8	5	10
V 10		7	11	9	6	11
S 11		8	12	10	7	12
D 12		9	13	11	8	13
L 13		10	14	12	9	14
M 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
J 16		13	17	15	12	17
V 17		14	18	16	13	18
S 18		15 Assomption	19	17	14	19
D 19		16	20	18	15	20
L 20		17	21	19	16	21
M 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
J 23		20	24	22	19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25		22	26	24	21	26
D 26		23	27	25	22	27
L 27		24	28	26	23	28
M 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
J 30		27		29	26	31
V 31		28		30	27	
S		29		31	28	
D		30			29	
L		31			30	
M						



Comment bien **trier** ?



Ordures ménagères – sacs officiels ou munis de la vignette communale

Ramassage selon calendrier, à déposer le **jour même** au bord de la route ou dans les conteneurs prévus à cet effet.



Berlingots / Briques à boissons

A mettre dans le sac des ordures ménagères



Litière de chat

A mettre dans le sac des ordures ménagères.



Couche-culotte

A déposer à côté des ordures ménagères le jour du ramassage dans des sacs poubelles transparents.



Papier et carton

A déposer dans le compacteur à papiers.



Capsules Nespresso (aluminium)

A déposer dans le bac à capsules sous l'abri.
Les capsules en plastique sont interdites.



Huiles minérales et végétales

A vider dans les conteneurs ad hoc en veillant à bien séparer les huiles végétales (de cuisine) et minérales (de graissage).



PET

A déposer dans les sacs en plastique sous l'abri.
Les bouteilles doivent être écrasées.



Textiles et chaussures

A déposer PROPRES dans des sacs fermés dans le conteneur ad hoc. Occasionnellement des organismes spécialisés proposent des collectes.



Aluminium et boîtes de conserve

Canettes alu : utiliser la presse à main réservée à cet usage (sac Swiss Recycling)
Fer blanc et boîtes de conserve : à déposer dans le container à presse mécanique se trouvant sous l'abri.



Verre

A déposer dans les bennes par couleur.
Débarrassés de leurs capsules, bouchons, couvercles ou autres éléments.



Déchets compostables ménagers

A déposer dans la remorque à déchets verts.



Déchets de jardin

A déposer dans la remorque ad hoc.
Gazon à déposer dans une remorque séparée.



Sages

A déposer dans la benne des déchets encombrants combustibles.



Déchets spéciaux des ménages

Vernis, solvants, diluants, acides et produits toxiques.
A déposer sur la palette des déchets spéciaux sous l'abri.



Ferraille (objets métalliques)

A déposer dans la benne du fer.



Appareils électriques et électroniques

A déposer dans les palettes cadre sous l'abri.



Déchets encombrants combustibles

A déposer dans la benne des encombrants.
Les traverses de chemin de fer sont interdites, elles sont à apporter à la SFR.



Peintures

A déposer dans la palette des déchets spéciaux sous l'abri.



Tubes lumineux (néon) / LED

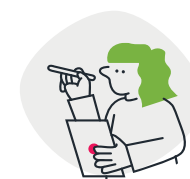
A déposer sur la palette prévue sous l'abri.



Batteries d'autos

A déposer dans le bac à batteries.

Les types de déchets



Bois

En hiver, à déposer dans la benne mise à disposition
En été, à déposer dans la benne des encombrants



Médicaments

A déposer dans les pharmacies.



Déchets de chantier

Les déchets contenant de l'amiante sont interdits.
A amener dans la décharge contrôlée (DCMI) à la Tuffière.



Pneus

A amener à la SFR (Société fribourgeoise de recyclage SA) à Posieux.



Dépouilles d'animaux

A amener au Centre collecteur de déchets Sanima, à Châtillon - Posieux
Cadavres jusqu'à 250 kg.



Mon réflexe TRI A LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour **ramener aux magasins**, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, produits de douche, produits vaisselle, etc.
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économes en emballage, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables).
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Ma CONTRIBUTION FINANCIERE

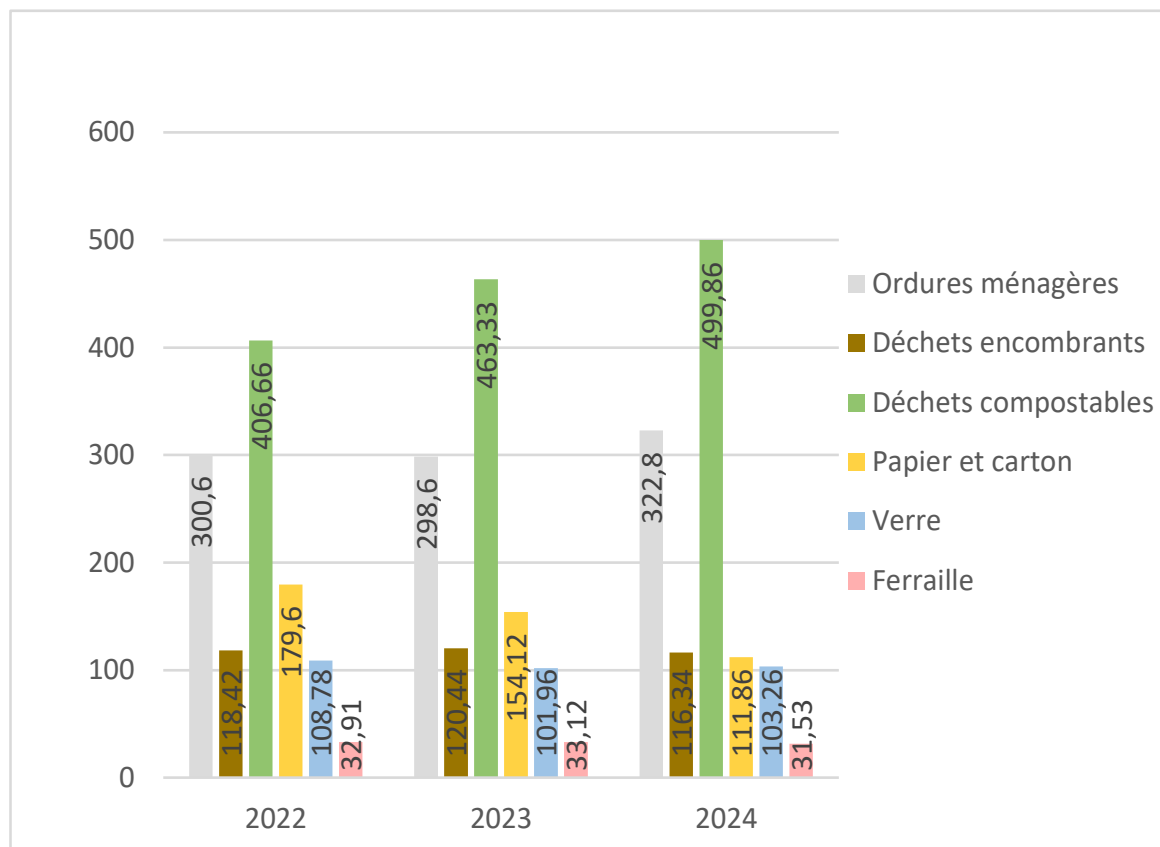
A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage TAR** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe ménage annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de mon centre de tri :

- CHF 120.- par ménage d'une personne.
- CHF 180.- par ménage de plus d'une personne.

Quelques chiffres

Tonnes de déchets évacués les trois dernières années par les Corminois-es :



Les Corminois-es ont produit **322.8 tonnes d'ordures ménagères** en 2024. Les charges totales pour le ramassage, le transport et l'incinération s'élèvent à **CHF 115'700.-**. Cette somme est couverte à 86 % par le revenu de la taxe au sac SACCO qui a produit **CHF 99'909.-**.